

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/11/2023

OUVERTURE DE SÉANCE :

L'an deux mille vingt trois, le six novembre à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Le président de séance désigne Mme Laetitia LEBRETON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Elle accepte et procède à l'appel de l'ensemble des élus.

Président de séance : M. Emmanuel SERAPHIN

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON



CONVOCATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Bureau Communautaire qui se tiendra :

LE LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 A 14^h00

**Au siège du TCO, à Le Port,
Salle du Conseil Communautaire**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour et la note de synthèse.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Le Port, le 31 OCT. 2023

Le Président,



Emmanuel SERAPHIN

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

1, rue Ellard Lauda - BP 50049
97822 Le Port cedex

Tél : 02 62 32 12 12

courrier@tco.re

www.tco.re

LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU



**ORDRE DU JOUR
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06/11/2023**

I. AFFAIRES GENERALES ET OPTIMISATION DES RESSOURCES

II.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

AFFAIRE N° 1 : Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 9 octobre.

III. AMENAGEMENT, ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

DEVELOPPEMENT DES HAUTS ET APPUI AUX TERRITOIRES

AFFAIRE N° 2 : Animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – cofinancement d'un Chef de projet.

ECONOMIE ET INNOVATION

AFFAIRE N° 3 : Validation du plan de financement de l'opération "Modernisation de la Zone Artisanale-Le Port".

AFFAIRE N° 4 : Octroi d'une cotisation à l'association Qualitropic.

ECONOMIE ET EMPLOI

AFFAIRE N° 5 : Octroi d'une cotisation à l'association Cluster GREEN.

IV. SERVICES TECHNIQUES

GESTION DES DECHETS ET DE L'ERRANCE ANIMALE

AFFAIRE N° 6 : Soutien du Département à la lutte contre l'errance animale - Approbation du plan de financement relatif aux investissements pour la lutte contre l'errance animale sur la période 2021-2023.

AFFAIRE N° 7 : Convention relative à la récupération "de matériels informatiques et de téléphones mobiles" en déchèteries avec l'association Agame.

AFFAIRE N° 8 : Convention relative à la récupération de livres, CD, DVD et disques Vinyles en déchèterie avec la recyclerie culturelle.

V. AFFAIRES GENERALES ET OPTIMISATION DES RESSOURCES

AFFAIRES GENERALES

AFFAIRE N° 9 : Exercice du droit de préemption urbain sur délégation de la Commune de Saint-Paul - Parcelle AB 529p située à Cambaie

AFFAIRE N° 10 : Autorisation de sortie de véhicules de l'actif du Territoire de l'Ouest

Questions diverses

Préambule

Le Président annonce que le Comité Transversal Budgétaire initialement prévu après la séance du Bureau Communautaire et consacré à la préparation des Orientations Budgétaires et au budget 2024 n'aura pas lieu.

En effet, il précise qu'il a été décidé en Conférence des Maires du 31/10/2023 de reporter l'examen des orientations budgétaires et le vote du budget du TCO au début de l'année prochaine et ainsi s'accorder un peu plus de temps pour préparer le budget principal et les budgets annexes.

Le Président indique que les indicateurs sont bons en ce qui concerne le budget principal et que la situation est plus tendue pour les budgets annexes particulièrement pour l'Eau. Une discussion est programmée avec les Maires, afin d'étudier les pistes à mettre en œuvre et afin de définir une trajectoire budgétaire pour les trois prochaines années à venir.

Le travail et les échanges préparatoires déjà réalisés entre les Vice-présidents et les directions ne sont pas remis en cause, ils sont en cours de formalisation par la Direction Générale.

Le quorum étant atteint, le Président propose à l'assemblée de passer à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour du Bureau.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité l'ordre du jour. 10 questions seront débattues et proposées au vote.

Madame Le Maire de La Possession ayant signalé son arrivée tardive en séance, le Président propose de modifier l'ordre de présentation des affaires inscrites à l'ordre du jour. Les affaires n° 4 et n° 5 présentées par Mme Vanessa MIRANVILLE seront examinées en fonction de son arrivée en séance.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/11/2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 4

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2023_116_BC_1
APPROBATION DU PROCÈS-
VERBAL DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE DU 9
OCTOBRE**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 12

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2023

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la liste des délibérations a été affichée et publiée sur internet le : 13 novembre 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_116_BC_1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE

Le Président de séance expose :

Les procès verbaux des séances du Bureau communautaire sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents, après prise en compte éventuelle de leurs remarques, et enfin signé par le président et le secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 9 octobre 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 10/10/2023

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le procès-verbal du Bureau Communautaire du 9 octobre 2023 ci-annexé.

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
 SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
 LE PORT – LA POSSESSION

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/11/2023

Nombre de membres en exercice : 16
 Nombre de présents : 10
 Nombre de représentés : 4
 Nombre d'absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

Affaire N°2023_117_BC_2
ANIMATION DU CONTRAT DE
RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE (CRTE) –
COFINANCEMENT D'UN CHEF
DE PROJET

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN - Mme Vanessa MIRANVILLE

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

- la liste des délibérations a été affichée et publiée sur internet le : 13 novembre 2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_117_BC_2 : ANIMATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) – COFINANCEMENT D'UN CHEF DE PROJET

Le Président de séance expose :

1. Contexte et objet

Après signature d'un premier protocole d'engagement le 29/06/2021, le Conseil communautaire - par délibération n° 2022_003_CC_3 du 22/03/2022 - a approuvé le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Territoire de la Côte Ouest.

Considérant l'animation et le pilotage comme des facteurs déterminants de réussite du déploiement du CRTE, l'Etat – par courrier du Préfet en date du 12 juillet 2023 – a souhaité réaffirmer son engagement à accompagner notre établissement dans la mise en œuvre de sa démarche de transition écologique.

Il prévoit à cet effet la mobilisation de crédits de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) en faveur d'un appui en ingénierie de projets territoriaux par cofinancement d'un poste de Chef de projet CRTE (à hauteur de 75 % du coût annuel du poste, plafonné à 45 000 €).

2. Enjeux territoriaux et axes d'intervention du CRTE

Au-delà de réduire les impacts anthropiques pour favoriser la viabilité et la soutenabilité du territoire sur le long terme, la démarche de transition écologique présente des enjeux à court et moyen termes :

1. amélioration du cadre de vie (confort de vie) ;
2. meilleure attractivité territoriale (attrait des valeurs écologiques pour les résidents comme pour les acteurs économiques) ;
3. développement économique et emploi (activités innovantes, recherche et développement) ;
4. mieux-vivre ensemble (cohésion territoriale et sociétale) ;
5. mobilisation optimale des moyens financiers (synergies financières).

Il en découle un large éventail de secteurs d'intervention favorables à la transition écologique du territoire :

- **Urbanisme durable, écoquartiers, rénovation patrimoniale et renouvellement urbain** (quartiers fonctionnels, habitat bioclimatique, « villes intelligentes et connectées » ...)

- **Gestion des risques et protection de la population** (érosion, inondation...).
- **Gestion raisonnée de l'eau et de la biodiversité** (rénovation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement, valorisation des eaux pluviales, préservation de la qualité de la ressource, restauration des milieux aquatiques)
- **Gestion résiliente du trait de côte et du littoral**
- **Développement des mobilités durables** (solutions de déplacement innovantes, propres et durables).
- **Valorisation des déchets et économie circulaire**
- **Alimentation responsable et agriculture urbaine** (écoresponsabilité, proximité : Projets Alimentaires Territoriaux, circuits courts)
- **Tourisme éco-responsable** (préservation et valorisation des richesses touristiques territoriales, fréquentation régulée)
- **Economie bleue durable** (énergies renouvelables marines, biotechnologies, tourisme nautique, plaisance, pêche raisonnée, préservation des écosystèmes marins...).
- **Gouvernance** (promotion de la citoyenneté, démocratisation numérique pour un accès aux services publics pour tous)
- **Emploi, formation, insertion** (plan de formation territorial inclusif et solidaire, nouveaux métiers, nouveaux savoirs et compétences techniques spécifiques)

Sur la base des documents-cadres du TCO (SCoT, PDU, Contrat de Transition Ecologique-Territoire d'Industrie, PCAET, Plan guide Ecocité...) et du projet de territoire du TCO, le CRTE décline, par orientations stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à court, moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le champ thématique des projets inscrits au CRTE suppose l'implication d'une large palette d'intervenants (des diverses directions de l'EPCI, des services communaux comme de ceux de l'Etat) tout autant qu'une animation et une coordination transversale pour en assurer la bonne mise en œuvre.

En ce sens, le rattachement du poste de Chef de projet CRTE à la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat – au sein du Service d'Appui aux Territoires - doit favoriser une approche transversale, à tout le moins sous l'angle de l'ingénierie de financement de projets.

En effet, en complémentarité de la conduite opérationnelle des opérations assurée par les directions « métiers », l'ingénierie financière – à chacune des phases des projets (recherche de subsides et définition des plans de financement lors de la conception, conventionnement puis suivi de la réalisation, demandes d'acomptes et de solde) demande une vision d'ensemble sur les opérations déclinant le projet de territoire.

Il s'agit ainsi d'assurer un suivi dans la durée des politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'accroître les synergies inter-programmes.

3. Missions du Chef de projet CRTE

- Conseiller / accompagner les élus et acteurs locaux dans l'adéquation du CRTE avec le cadre stratégique territorial (projet de territoire, PADD du SCOT, PCAET, ...)
- Identifier et entretenir le lien avec les services de l'Etat, les agences et les opérateurs financiers ;
- Coordonner le suivi du CRTE et organiser la gouvernance technique et politique, en animant avec l'État les instances (COTECH et COPIL intercommunaux) ;
- Animer la déclinaison du CRTE en lien avec les services de l'Intercommunalité, ceux des communes ainsi que ceux de l'État ;
- Apporter un appui technique et opérationnel à la communauté d'agglomération et aux communes dans le suivi et la priorisation des projets ;
- Assurer une veille sur les appels à projets, appels à manifestation d'intérêt et dispositifs de financement de l'État : identifier les projets, assurer une diffusion et un accompagnement, auprès des services de l'intercommunalité comme des communes (appuyer le montage des dossiers de subvention, les coordonner et les suivre en mettant en place les outils nécessaires) ;
- Accompagner les collectivités dans l'articulation des différents dispositifs de financement - Europe, Région, Département - et optimiser les synergies inter-programmes au service de la transition écologique.

Plus largement, en cohérence avec les orientations du projet du Territoire de l'Ouest, accompagner les porteurs d'opérations (directions internes et partenaires externes TCO) à la recherche des meilleurs outils financiers ;

- Produire et assurer la mise à jour de tous documents et outils (notes d'information, fiches techniques, tableaux de bord et de suivi etc) permettant la promotion et l'évaluation du CRTE ;
- Restituer l'avancement du CRTE, en préparer et piloter la mise à jour régulière ;
- Développer un réseau et une culture partagée au service d'un territoire intercommunal durable, équilibré et dynamique.

4. Plan de financement annuel prévisionnel du poste

DEPENSES	Prévision (TTC)	RECETTES	Prévision (TTC)
Salaires bruts	53 000 €	Fonds propres	30 000 €
Charges	22 000 €	Subvention Etat (ANCT)	45 000 €
TOTAL	75 000 €	TOTAL des recettes liées au projet	75 000 €

Ce plan de financement annuel est prévu sur la période [2024-2026], soit 3 ans.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le recrutement d'un chef de projet CRTE au sein des services de l'EPCI ;
- **VALIDER** le plan de financement de ce poste, portant la contribution du TCO au montant annuel de 30 000 € TTC sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2026 ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout document (demande de subvention, convention ...) y afférent.

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/11/2023

Nombre de membres en exercice : 16
 Nombre de présents : 10
 Nombre de représentés : 4
 Nombre d'absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2023_118_BC_3
 VALIDATION DU PLAN DE
 FINANCEMENT DE
 L'OPÉRATION
 "MODERNISATION DE LA ZONE
 ARTISANALE-LE PORT "**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN - Mme Vanessa MIRANVILLE

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
 31 octobre 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

- la liste des délibérations a été affichée
 et publiée sur internet le : 13 novembre
 2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

**AFFAIRE N°2023 118 BC 3 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION
"MODERNISATION DE LA ZONE ARTISANALE-LE PORT "**

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de ses compétences relatives à l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités, le Territoire de L'Ouest (TO), s'engage dans une démarche de modernisation de plusieurs zones d'activités sur son territoire.

Le Territoire de L'Ouest disposait d'un diagnostic technique exhaustif sur l'état des infrastructures de chaque zone d'activités. L'étude de l'armature économique de 2023 lui permet de définir une stratégie et un programme hiérarchisé de maintien, de remise à niveau et de réhabilitation.

Ces études ont fait ressortir plusieurs zones d'activités prioritaires :

- Zone Artisanale (Commune de Le Port);
- ZA Cambaie (Commune de Saint-Paul);
- ZAE Balthazar (Commune de la Possession);
- ZA Pointe des Châteaux (Commune de Saint-Leu);
- ZI 2 & 3 (Commune de Le Port);
- ZAE 2000 (Commune de Le Port).

Le Territoire de L'Ouest engage en 2023, les études techniques et la réalisation des travaux sur la Zone Artisanale -Le Port.

Ce projet vise à répondre à des besoins en termes de requalification de voiries, de modernisation des réseaux, de mise en place d'éclairage public, de signalisation, de création de stationnement et de restructuration de l'espace public.

Ces travaux ont pour objectif de rendre la zone plus attractive et plus moderne. Il s'agira également d'insuffler une nouvelle dynamique architecturale et paysagère de l'espace en aménageant des espaces publics de qualité tout en uniformisant et apportant une identité visuelle à la zone pour le bien-être de ses usagers.

La notification du marché de maîtrise d'œuvre est intervenue le 27 avril 2023. Le groupement attributaire est composé d'Artelia, Zone UP, L Bregent et Stratégies et Territoires. Les études se poursuivront sur la fin 2023 et pendant l'année 2024 pour un démarrage des travaux au 1er trimestre 2025. Une réception des travaux est envisagée au 1er semestre 2026.

Les études de maîtrise d'œuvre et les travaux sont financés dans le cadre de l'action 1.3.20 « modernisation des zones d'activités économiques » du Programme Européen FEDER 2021-2027.

Ces études et travaux font l'objet du présent plan de financement prévisionnel et sont estimés en septembre 2023 à 5 360 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

	Montant HT des dépenses	Union Européenne FEDER 21-27	Maître d'ouvrage TCO
Dépenses éligibles	5 360 000 €	4 556 000 €	804 000 €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles	100,00%	85% (FA 1.3.20)	15% (FA 1.3.20)

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 17/10/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

Le Président souhaite que le calendrier soit respecté et que les travaux démarrent comme prévu en janvier 2025.

Il ajoute que plusieurs zones d'activités sont définies comme prioritaires notamment la zone artisanale de Cambaie pour laquelle un projet similaire est envisagé.

Il souligne la nécessité de la concertation avec les chefs d'entreprise concernés, afin de coconstruire le projet de modernisation. Ces travaux ont pour objectif de rendre la zone plus attractive et plus moderne.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** le projet « *Réhabilitation numérique et durable de la zone artisanale de Le Port* » ;
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **VALIDER** la participation financière du TCO à hauteur de 804 000 € HT en tant que maître d'ouvrage de l'opération ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter la subvention FEDER 2021-2027 au titre de la fiche action N° 1.3.20 - « Modernisation des zones d'activités économiques », pour un montant prévisionnel de 4 556 000 € ;
- **S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- **AUTORISER** le Président ou toute autre personne habilitée à signer tout document relatif à cette affaire.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/11/2023

Nombre de membres en exercice : 16
 Nombre de présents : 11
 Nombre de représentés : 4
 Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2023_124_BC_4
OCTROI D'UNE COTISATION À
L'ASSOCIATION QUALITROPIC**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2023

- la liste des délibérations a été affichée et publiée sur internet le : 13 novembre 2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_124_BC_4 : OCTROI D'UNE COTISATION À L'ASSOCIATION QUALITROPIC

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement économique, le TCO participe aux réflexions et actions menées par un certain nombre de structures agissant dans certaines filières (valorisation économique du végétal, transition écologique, préservation de la biodiversité...). L'intercommunalité bénéficie, dès lors, de l'activité de celles-ci qui, de plus, fédèrent les acteurs des filières considérées et concourent à la structuration du tissu économique du territoire.

En mars 2019 une délibération avait acté l'adhésion du TCO à l'association Qualitropic dont les missions visent à accompagner les actions valorisant la bioéconomie tropicale qui regroupe les activités économiques liées à l'innovation, à la production, au développement et à l'utilisation de produits et de procédés issus du monde du vivant et renouvelables.

Ces actions sont en cohérence avec les objectifs poursuivis, par le TCO, dans le cadre de sa Stratégie de projet du territoire en matière de transition écologique, économique et sociétale.

Proposition :

Il est proposé que le TCO poursuive son adhésion à l'association Qualitropic dans le cadre du développement de ses actions territoriales pour le montant suivant :

- Association Qualitropic : 5 600,00 €

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 17/10/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER l'adhésion à l'association Qualitropic ;

- AUTORISER le versement d'une adhésion à l'association Qualitropic pour un montant de 5 600,00 € ;

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU -- TROIS BASSINS -- SAINT PAUL
LE PORT -- LA POSSESSION

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/11/2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2023_125_BC_5
OCTROI D'UNE COTISATION À
L'ASSOCIATION CLUSTER
GREEN**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

- la liste des délibérations a été affichée et publiée sur internet le : 13 novembre 2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_125_BC_5 : OCTROI D'UNE COTISATION À L'ASSOCIATION CLUSTER GREEN

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement économique, le TCO participe aux réflexions et actions menées par un certain nombre de structures agissant dans certaines filières (transition écologique, transition énergétique, préservation de la biodiversité...).

L'intercommunalité bénéficie, dès lors, de l'activité de celles-ci qui, de plus, fédèrent les acteurs des filières considérées et concourent à la structuration du tissu économique du territoire.

En mars 2019, une délibération avait acté l'adhésion du TCO à l'association Cluster GREEN dont les missions consistent à valoriser l'environnement comme levier de développement économique écologique et sociétal.

Il s'agit pour l'association de soutenir, également, les actions relevant de l'économie circulaire.

Ces actions sont en cohérence avec les objectifs poursuivis par le TCO dans le cadre de sa Stratégie de projet du territoire en matière de transition écologique, économique et sociétale.

Proposition :

Il est proposé que le TCO poursuive son adhésion à l'association Cluster GREEN dans le cadre du développement de ses actions territoriales pour le montant suivant :

- Cluster GREEN 1 000,00 €

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 17/10/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oui l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** l'adhésion à l'association Cluster GREEN ;

- **AUTORISER** le versement d'une adhésion à l'association Cluster GREEN pour un montant de 1 000 € ;

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/11/2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2023_119_BC_6
SOUTIEN DU DÉPARTEMENT À
LA LUTTE CONTRE
L'ERRANCE ANIMALE -
APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT RELATIF AUX
INVESTISSEMENTS POUR LA
LUTTE CONTRE L'ERRANCE
ANIMALE SUR LA PÉRIODE
2021-2023**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN - Mme Vanessa MIRANVILLE

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2023

- la liste des délibérations a été affichée
et publiée sur internet le : 13 novembre
2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_119_BC 6 : SOUTIEN DU DÉPARTEMENT À LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AUX INVESTISSEMENTS POUR LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de son programme de lutte contre l'errance animale, le Département a mis en place un cadre d'intervention en mars 2021 permettant de soutenir les intercommunalités dans leurs investissements poursuivant les objectifs suivants pour la période 2021-2023 :

- Protéger les élevages ;
- Protéger la biodiversité (en particulier les oiseaux endémiques) ;
- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité touristique du territoire.

Les dépenses éligibles concernent des travaux de construction, de réhabilitation, d'agrandissement d'équipement type fourrière/refuge ainsi que l'achat de matériels ou de véhicules. Les dépenses peuvent être financées à hauteur de 80% du coût TTC avec un plafond de 160 000€ par intercommunalité.

Au titre de sa compétence de lutte contre la divagation des chiens et chats et de gestion du service public de fourrière animale, des investissements ont déjà été réalisés par la communauté d'agglomération sur le Territoire de l'Ouest sur la période 2021-2023 concernant la réalisation du centre animalier à l'Éperon (création d'une nouvelle fourrière et d'un refuge). D'autres acquisitions sont prévues d'ici la fin de l'année 2023, à savoir, des lecteurs de puces pour les polices municipales en vue de mieux réprimer le défaut d'identification et la divagation, ainsi que des cages pièges de chiens à destination des structures d'élevages d'animaux en proie à des attaques de chiens (sous réserve du délai d'approvisionnement).

Le détail de ces dépenses est en annexe. Elles représentent un montant total de 242 571,44 € TTC. Aussi, il est proposé de solliciter le Département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant en TTC	Taux de participation
Dépenses totales	242 571,44 €	
Département – Soutien à la lutte contre l'errance animale	194 057,15 €	80%
	160 000.00 €	Plafond dépenses éligibles
Contribution du TCO	82 571,44 €	

Le projet de convention de financement est en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 13/10/2023.
 A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

Le Président précise qu'il s'agit aussi d'une compétence du Département. Il estime que ce dispositif n'est pas à la hauteur des enjeux de l'errance animale. Les attaques de chiens errants se multiplient dans les élevages or il s'avère que le Département détient également la compétence agricole.

Lætitia LEBRETON indique que l'aide de l'Etat est nettement inférieure à celle du Département. Le montant annoncé en « COPIL Errance animale » qui s'est tenu en Préfecture le vendredi 03 11 2023 était de 10 000 euros pour l'ensemble des communes de La Réunion pour l'achat de lecteurs de puce d'identification.

Le Président regrette que l'Etat ne met pas les moyens suffisants pour lutter efficacement contre l'errance animale.

Daniel PAUSE demande si les communes peuvent également bénéficier de ce dispositif de soutien du Département contre l'errance animale.

Lætitia LEBRETON répond que ce dispositif s'adresse uniquement aux intercommunalités.

Elle ajoute que le TCO est en cours d'acquisition de cages pièges, de lecteurs de puce destinés aux policiers municipaux. Le matériel intercommunal sera mis à disposition des communes. Elle informe que 16 policiers municipaux ont déjà bénéficié d'une formation à l'utilisation des lecteurs de puce et que d'autres sessions de formation seront ouvertes prochainement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le plan de financement relatif aux investissements menés par la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest sur la période 2021-2023 dans le cadre du soutien du Département à la lutte contre l'errance animale ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention de financement et tous les actes relatifs à cette affaire ;
- **DIRE** que les recettes seront prévues aux chapitres et nature du budget 2023 de la communauté d'agglomération.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/11/2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2023_120_BC_7
CONVENTION RELATIVE À LA
RÉCUPÉRATION "DE
MATÉRIELS INFORMATIQUES
ET DE TÉLÉPHONES
MOBILES" EN DÉCHÈTERIES
AVEC L'ASSOCIATION AGAME.**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN - Mme Vanessa MIRANVILLE

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2023

- la liste des délibérations a été affichée
et publiée sur internet le : 13 novembre
2023

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 120 BC 7 : CONVENTION RELATIVE À LA RÉCUPÉRATION "DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉPHONES MOBILES" EN DÉCHÈTERIES AVEC L'ASSOCIATION AGAME.

Le Président de séance expose :

Présentation d'AGAME et de ses différentes activités

L'association AGAME, située sur la commune de Le Port est une association de l'économie sociale et solidaire créée en 2016.

L'association AGAME est :

- un lieu de réception et de réparation de matériels informatiques ;
- un lieu de vente de matériels informatiques reconditionnés ;
- un Cyber Espace et un partenaire relais de la C.A.F.

Elle a pour objectifs :

- d'aider les jeunes à réintégrer le marché du travail grâce à un Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I.) permanent de reconditionnement d'ordinateurs;
- de participer à la politique nationale de prévention des déchets et de développer son activité économique autour du réemploi pour favoriser la création de l'emploi. Elle est une actrice du réemploi des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.) sur le Territoire de l'Ouest ;
- de combler le fossé numérique en équipant et en formant les personnes exclues de l'informatique.

AGAME fait partie du Mouvement Emmaüs France, Europe et International, depuis octobre 2020, initiateur du réemploi et de l'insertion par l'Abbé Pierre. Le Mouvement structure, au national, la filière déchets des groupes Emmaüs, avec les éco-organismes et des partenaires recycleurs. Par leurs distributions sociales gratuites, leurs ventes solidaires et l'inclusion numérique, AGAME aide les plus précaires numériquement dans le respect des valeurs d'Emmaüs.

Le Syndicat de l'Importation et du Commerce Réunion (S.I.C.R.) organise actuellement l'adhésion d'AGAME à ECO-SYSTEM en application des accords d'Emmaüs.

Cette association comporte 39 salariés dont 26 CDD en insertion (15 affectés au réemploi, 6 affectés aux smartphones et 5 en programme Premières Heures en Chantier) et 10 bénévoles. Elle est constituée de 65 adhérents.

Les dons de matériels proviennent des particuliers (0.377 tonnes en 2022) et majoritairement des entreprises/associations/collectivités (13.35 tonnes en 2022).

Le taux de réemploi est de 87%. Les refus sont apportés en déchèterie ou repris par l'entreprise COVALDEC.

Les objets réparés ou transformés sont vendus.

Ces A.C.I. entrent parfaitement dans le cadre de l'économie circulaire et du développement du réemploi et de la réutilisation.

Cette association est lauréate de l'appel à projet A.C.I. 2023-2024 mené par la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest qui apporte une aide financière au poste d'encadrant pour 2 ans pour le projet relatif à la téléphonie mobile.

AGAME est également un acteur fondateur du HUB ESS situé sur la commune de Le Port.

Partenariat entre AGAME et le Territoire de la Côte Ouest.

Une convention d'accès aux déchèteries du Territoire de l'Ouest a été signée en 2019 pour permettre à cette association de récupérer du matériel informatique.

Cette récupération a été essentiellement mise en œuvre sur la déchèterie de la Marine avec un espace spécialement dédié pour stocker et sécuriser le matériel (cf. photo en annexe).

Cependant, cette récupération a stagné (cf. données en annexe) du fait d'un défaut de précision quant aux consignes de tri et aux modalités de collecte. Suite à un point effectué, la récupération est de nouveau opérationnelle.

Les deux parties souhaitant améliorer et intensifier le réemploi, il a été proposé d'établir une convention d'un an renouvelable 3 fois sur une durée maximale de 4 ans.

Cette convention permet à l'association de récupérer en déchèterie des D.E.E.E. constitués de matériels informatiques et de téléphonies mobiles.

Ces ressources ne doivent pas obligatoirement être en état de fonctionnement car elles peuvent être utilisées pour récupérer des pièces nécessaires à certaines réparations.

Sont exclus : les imprimantes, les onduleurs, les écrans cathodiques et tous matériels ayant été en contact avec de l'eau notamment la pluie.

Cette récupération sera possible sur toutes les déchèteries fixes du Territoire de l'Ouest. Toutefois, dans un premier temps, seules les déchèteries situées à proximité des locaux d'AGAME seront concernées. Il s'agit des déchèteries implantées sur les communes de La Possession et de Le Port.

A noter que cette récupération de matériels est réalisée à titre gratuit.

Ces matériels font partie de la liste des objets pris en charge par l'éco-organisme Eco-system dans le cadre de la filière Responsabilité Élargie du Producteur des « déchets d'équipements électriques et électroniques ».

La loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC), oblige :

- cet éco-organisme à créer un fonds dédié au réemploi pour financer le développement du réemploi.
- par contrat ou par convention aux opérateurs de l'économie sociale et solidaire qui en font la demande, d'utiliser les déchèteries comme lieux de récupération. De ce fait, les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 13/10/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** la convention relative à la récupération « de matériels informatiques et de téléphonie mobile » en déchèterie avec l'association **AGAME** ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/11/2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2023_121_BC_8
CONVENTION RELATIVE À LA
RÉCUPÉRATION DE LIVRES,
CD, DVD ET DISQUES VINYLES
EN DÉCHETERIE AVEC LA
RECYCLERIE CULTURELLE.**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

- la liste des délibérations a été affichée et publiée sur internet le : 13 novembre 2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_121_BC_8 : CONVENTION RELATIVE À LA RÉCUPÉRATION DE LIVRES, CD, DVD ET DISQUES VINYLES EN DÉCHETERIE AVEC LA RECYCLERIE CULTURELLE.

Le Président de séance expose :

Présentation de la Recyclerie Culturelle et de ses différentes activités

Située sur la commune de Saint-Paul, l'association Recyclerie Culturelle est une association loi 1901 créée en 2018. (cf fiche signalétique de l'association)

Elle a pour objectif de rendre accessible la culture pour tous et de participer à la réduction des déchets.

L'association «Recyclerie Culturelle» collecte des livres, disques vinyles, CD et DVD puis les trie.

L'association récupère ces articles auprès de donateurs qui sont majoritairement des « particuliers » mais aussi de l'organisme Fourmize et dans les trokalis.

Ces articles sont ensuite principalement vendus à petits prix sur la Brocante de St Paul, ou donnés à des associations ou établissements, ou vendus en carton (5 € le carton pour 50 à 60 livres) à un repreneur de Madagascar nommé « 1 livre pour tous ». Ce dernier revend les livres dans les librairies, les distribue dans les écoles ou les offre à des bibliothèques.

Partenariat entre la Recyclerie Culturelle et la Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest.

L'association et l'établissement public ont constaté que les trokalis réceptionnaient un nombre considérable de livres, qui ne trouvaient pas preneur.

Suite à différents échanges, la mise en place d'une collecte régulière pour récupérer le surplus de livres a été évoquée. Cette dernière devait permettre à la Recyclerie Culturelle d'augmenter les livres proposés en brocante et au TCO de diminuer le nombre de livres mis au recyclage. Afin de vérifier le besoin et la capacité de chaque partie, le partenariat a été initié sous forme de test pour trois mois renouvelables.

Cette récupération a été mise en œuvre sur les trokalis situés sur les déchèteries de la Marine, de Saint-Laurent et de Plateau-Caillou. Pour stocker et sécuriser les articles en attendant la collecte du surplus, un espace a été désigné sur chaque site.

Les résultats des six premiers mois sont très satisfaisants : plus de 3 900 livres et 550 disques représentant environ 1.3 tonnes, ont été collectés par la Recyclerie Culturelle sur seulement ces trois trokalis (cf annexe suivi données « collecte »).

Cette reprise des livres permet un gain de place en trokali et un renouvellement plus important des livres de seconde main proposés à la population.

Aujourd'hui il est difficile d'intensifier cette récupération en y intégrant d'autres déchèteries. En effet, l'association a un box permettant de stocker les articles mais celui-ci est régulièrement complet. Le projet de cette association serait d'ouvrir une librairie notamment sur St-Paul pour écouler plus régulièrement les livres, proposer des animations et avoir un lieu de stockage. Satisfaites de ce partenariat tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, les deux parties souhaitent poursuivre cette récupération. Au vu du gisement, la fréquence de collecte sera hebdomadaire.

Il est proposé d'établir une convention d'un an renouvelable 3 fois sur une durée maximale de 4 ans. Cette convention permet à l'association de récupérer des livres (BD, romans, documentaires) des CD et DVD et des disques vinyles en déchèterie disposant de trokalis.

Ces ressources doivent être en bon état. Sont exclus : les encyclopédies, les manuels scolaires et les magazines.

Cette récupération se fera sur toutes les déchèteries fixes. Toutefois, dans un premier temps, seules les déchèteries équipées d'un trokali et d'un dispositif de stockage pour les associations sont concernées. Il s'agit de la déchèterie de St-Laurent, La Marine et Plateau-Caillou. Un déploiement progressif se fera dans le cadre de la politique de prévention des déchets à travers les espaces réemploi des déchèteries.

Cette récupération se fera à titre gratuit.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 13/10/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER la convention relative à la récupération « de livres, CD, DVD, et disques vinyles » en déchèterie avec l'association RECYCLERIE CULTURELLE ;

- AUTORISER le Président ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/11/2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2023_122_BC_9
EXERCICE DU DROIT DE
PRÉEMPTION URBAIN SUR
DÉLÉGATION DE LA
COMMUNE DE SAINT-PAUL -
PARCELLE AB 529P SITUÉE À
CAMBAIE**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2023

- la liste des délibérations a été affichée
et publiée sur internet le : 13 novembre
2023

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 122 BC 9 : EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR DÉLÉGATION DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - PARCELLE AB 529P SITUÉE À CAMBAIE

Le Président de séance expose :

Éléments de contexte :

La Commune de Saint-Paul a reçu une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) le 14 août 2023 relative à la mise en vente d'une emprise de la parcelle AB 529, située dans le secteur de Cambaie à Saint-Paul, par son propriétaire, Monsieur Denis CHEN MIN TAO.

La parcelle est située en zone AU1st au PLU de la Commune.

La Commune a donc sollicité l'avis de la Communauté d'agglomération sur cette préemption.

Une décision de délégation du droit de préemption urbain a été prise par la Commune le 7 septembre 2023 à l'occasion de l'aliénation de ce bien à la communauté d'agglomération.

Principales caractéristiques du bien et de la transaction :

- Propriétaire : Monsieur Denis CHEN MIN TAO
- Acquéreur déclaré : Néant
- Référence cadastrale : AB 529p
- Superficie totale : environ 3 531 m²
- Prix de vente déclaré : 630 000 € + 17 500 € de commission à la charge de l'acquéreur
- Description du bien : Terrain bâti

La Communauté d'agglomération a sollicité une demande d'informations complémentaires sur le bien vendu ainsi qu'une visite de celui-ci.

Par ailleurs, le service des Domaines a été saisi afin de procéder à l'évaluation du bien. Cet avis étant obligatoire, la décision de préemption se fera à la lumière de celui-ci.

Motifs de la préemption :

Sur le fondement des articles L. 210-1 et L. 300-1 du code de l'urbanisme, le droit de préemption urbain doit être exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations ayant pour objets notamment de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de réaliser des équipements collectifs, de permettre le renouvellement urbain, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement.

La préemption de ce bien, justifiée par la pression existante sur le foncier dans le secteur ouest, est proposée pour la mise en œuvre du projet d'aménagement urbain Ecocité- Cambaie-Oméga.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 10/10/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **DELEGUER** au Président l'exercice du droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle cadastrée AB 529p d'une contenance cadastrale d'environ 3 531 m², dans la limite de l'évaluation qui sera faite par le service des domaines, éventuellement augmenté des frais annexes ;

- **AUTORISER**, le cas échéant, le Président à signer l'acte authentique constatant la vente des parcelles susvisées au profit du TCO ;

- **AUTORISER** le Président à procéder à toute autre formalité nécessaire dans le cadre de cette affaire.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/11/2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2023_123_BC_10
AUTORISATION DE SORTIE DE
VÉHICULES DE L'ACTIF DU
TERRITOIRE DE L'OUEST**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2023

- la liste des délibérations a été affichée
et publiée sur internet le : 13 novembre
2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_123 BC 10 : AUTORISATION DE SORTIE DE VÉHICULES DE L'ACTIF DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Pour optimiser la gestion de son parc automobile, le Territoire de l'Ouest envisage de retirer de son inventaire les véhicules qui ne respectent plus les normes de sécurité et de fiabilité mécanique, dont l'entretien et les réparations s'avèrent coûteux en cas de panne ou d'accident.

Ces véhicules seront remplacés, dans la mesure du possible, par des Véhicules à Faibles Émissions (VFE) et/ou des Véhicules à Très Faibles Émissions (VTFE), conformément aux crédits alloués dans le Budget Prévisionnel 2023. Ce renouvellement contribuera à l'objectif de verdissement de la flotte.

Dans le respect de la réglementation en vigueur, le Territoire de l'Ouest doit contribuer à réduire l'impact environnemental de sa flotte de véhicules, qui compte actuellement 70 véhicules, dont 7 affectés à la Régie des Ports de Plaisance (RPP). Ainsi, d'ici fin 2024, le Territoire de l'Ouest est tenu d'acquérir au moins 30% de véhicules à faibles émissions lors de nouveaux achats ou remplacements. Ce taux sera porté à 40% en 2025 et à 70% en 2030.

Suite à une consultation auprès de différents concessionnaires automobiles (marché CADI), est prévue :

- l'acquisition de 6 véhicules à AUTOMOBILES REUNION avec reprise de 5 véhicules pour un montant total de 3 601,00 € TTC ;
- l'acquisition à CMM AUTOMOBILES de 9 véhicules avec reprise de 7 véhicules pour un montant total de 6 250,00 € TTC.

Les délais de livraison des véhicules neufs sont les suivants :

Sous 10 jours	Sous 85 jours	Sous 90 jours	Sous 150 jours	Sous 180 jours
1	1	1	4	9

Le détail des 12 véhicules cédés en reprise lors de l'achat des véhicules neufs auprès de ces concessionnaires sont présentés dans le tableau ci-après :

Numéro d'inventaire	Date d'acquisition°	Désignation	Genre National	Valeur d'acquisition	Montant de reprise	Date de mise en service	Nbr km
142182SIEGE010	2014	TOYOTA AURIS DE-993-LG	Voiture particulière	22 724,26 €	1,00 €	31/03/2014	96 506
142182SIEGE014	2014	TOYOTA YARIS DE-306-MA	Voiture particulière	18 539,99 €	2 500,00 €	31/03/2014	111 667
062182CYBER019	2006	CITROËN fourgon 497-BVM-974	Camionnette	34 645,00 €	300,00 €	27/12/2006	72 418
062182CYBER018	2006	CITROËN fourgon 498-BVM-974	Camionnette	34 645,00 €	1 000,00 €	27/12/2006	33 459
132182SIEGE014	2013	PEUGEOT 207* CW-791-VY	Voiture particulière	14 456,90 €	300,00 €	11/07/2013	109 426
132182SIEGE015	2013	PEUGEOT 207* CW-856-VY	Voiture particulière	14 456,90 €	1 00,00 €	11/07/2013	102 756
132182SIEGE013	2013	PEUGEOT 207* CW-698-VY	Voiture particulière	14 456,90 €	1 000,00 €	11/07/2013	90 458
132182SIEGE012	2013	PEUGEOT 207* CW-720-VY	Voiture particulière	14 456,90 €	1 000,00 €	11/07/2013	90 614
132182SIEGE005	2013	PEUGEOT 208 CV-954-JZ	Voiture particulière	16 552,50 €	500,00 €	03/06/2013	175 605
132182SIEGE002	2013	PEUGEOT 3008 CV-069-CF	Voiture particulière	33 232,10 €	1 000,00 €	27/05/2013	147 577
132182SIEGE004	2013	PEUGEOT 3008 CV-235-BS	Voiture particulière	33 232,10 €	7 50,00 €	27/05/2013	121 553
132182SIEGE001	2014	PEUGEOT 3008 DF-815-RE	Voiture particulière	33 232,10 €	500,00 €	12/05/2014	148 557

Il est donc proposé de céder :

- les véhicules immatriculés CV-069-CF ; CV-235-BS ; DF-815-RE ; CW-720-VY ; CW-698-VY et CW-856-VY à CMM Automobiles pour un montant total de 5 250,00 € TTC.

- Le véhicule immatriculé 498-BVM-974 à CFAO MOTORS REUNION pour un montant total de 1000 € TTC.

- Les véhicules immatriculés 497-BVM-974 ; DE-306-MA ; DE-993-LG ; CW-791-VY et CV-954-JZ à AUTOMOBILE REUNION pour un montant total de 3 601,00 € TTC.

Le montant des reprises sera déduit du prix d'achat des véhicules neufs achetés auprès de ces concessionnaires.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 10/10/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER la sortie de l'actif du TCO des véhicules listés ci-dessus et proposés à la reprise lors de l'acquisition de véhicules neufs ;
- AUTORISER le Président à signer les certificats de cession correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 14H35 en remerciant les conseillers communautaires pour leur présence et leur contribution aux travaux de l'assemblée délibérante.

La Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Lætitia LEBRETON

Emmanuel SERAPHIN



Les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent procès-verbal
peuvent être consultés et obtenus sur demande

T.C.O 1 rue Elard Laude – B.P 80049 – 67 822 Le Port cedex – Service des instances d'Albarranias